

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.921

Pacte de responsabilité

Sécurité sociale : les députés socialistes de La Réunion votent pour le texte



Le projet n'apporte aucune avancée aux plus pauvres. (photo Toniox)

Hier à l'Assemblée nationale, les députés devaient se prononcer en première lecture sur le budget rectificatif de la Sécurité sociale. Tous les députés socialistes de La Réunion ont voté pour ce texte et Thierry Robert s'est abstenu. Quant à Huguette Bello, elle a voté contre le texte de Marisol Touraine, la ministre qui était pourtant venue la soutenir pendant la campagne des municipales...

Les députés ont adopté hier le projet de loi rectificatif du financement de la Sécurité sociale par 272 voix contre 234. Ce texte inscrit dans la loi plusieurs mesures destinées à financer les 50 milliards du Pacte de responsabilité. Il s'agit en particulier de plusieurs mesures diminuant les droits. Le gel d'une partie des pensions en fait partie. **(voir page 2)**

Le projet du gouvernement avait suscité la montée au créneau d'un groupe de députés socialistes surnommés les frondeurs. Si ces derniers avaient voté le budget rectificatif, ils comptaient

se montrer très combattif sur celui de la Sécurité sociale. Hier au moment du vote, 33 socialistes se sont abstenus.

Le vote des députés de La Réunion était attendu. Allaient-ils soutenir le gouvernement ou montrer leur désapprobation.

Pour les socialistes, les choses sont très claires. Ericka Bareigts, Jean-Claude Fruteau, Patrick Lebreton, Monique Orphé et Jean-Jacques Vlody ont voté pour ce texte. Cela prouve qu'ils ne font pas partie du groupe des frondeurs qui souhaite que la poli-

tique du gouvernement ait un contenu plus progressiste.

Du côté des centristes, Thierry Robert a choisi de s'abstenir car il juge que le texte manque d'ambition.

Quant à Huguette Bello, elle a voté contre. Rappelons que la ministre en charge de la Sécurité sociale est Marisol Touraine. A quelques semaines des municipales, la ministre était venue prononcer un discours à la gloire de Huguette Bello à Saint-Paul. Marisol Touraine pourra donc longtemps méditer sur la manière dont la députée lui témoigne sa gratitude...

Le contenu du texte adopté hier

Le financement de la sécurité sociale mis au vote

Hier a été voté le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) rectificative par les députés, concernant les baisses des cotisations, le gel des prestations, la révision à la hausse du déficit.



Les députés ont voté hier le texte en première lecture.

Tout au long de la semaine, l'Assemblée nationale a abordé l'examen du budget rectificatif de la Sécurité sociale pour 2014, et mardi le vote solennel sur celui de l'Etat, deux textes en lien direct avec le pacte de responsabilité. En voici les principales mesures, destinées à réduire le déficit de la sécurité sociale, de 12,5 milliards en 2013.

Le texte prévoit la réduction des cotisations patronales pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic, à partir de janvier 2015. Ainsi les entreprises ne paieront plus aucune cotisation patronale de Sécurité sociale au niveau du Smic. Les cotisations d'allocations familiales seront elles réduites de 1,8 point en 2015. Les entreprises auront également des baisses de cotisations pour les travailleurs indépendants. Le coût de ces allègements devrait s'élever à 5,5 milliards d'euros en 2015, pour le gouvernement.

La proposition de loi compte mettre en place un allègement dégressif des cotisations salariales pour les salaires, compris entre 1 et 1,3 Smic, à partir du 1er janvier 2015. La mesure doit

bénéficier à 5,2 millions de salariés et 2,2 millions de fonctionnaires et militaires, pour un coût de 2,5 milliards d'euros. En contrepartie, le gouvernement a promis de compenser le manque à gagner pour la Sécurité sociale, dû à ces baisses des cotisations.

Il est également prévu un gel des prestations sociales, comme les pensions de retraite supérieures à 1.200 euros et l'allocation de logement familiale (ALF) qui ne seront pas revalorisées pendant un an. La non valorisation des pensions de retraite concernerait 8 millions de personnes, soit la moitié des retraités, et représenterait un effort de 11 euros par mois, selon le rapporteur du projet de loi, Gérard Bapt.

Concernant le gel prestations familiales et de celles versées au titre de l'invalidité et des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), il ne sera débattu qu'en avril 2015, lors de la prochaine échéance de revalorisation. Toutefois, le groupe socialiste souhaite que le principe d'un dégel des pensions d'invalidité et d'AT/MP,

soit inclut dans l'actuel projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificative.

Le texte prévoit aussi la réduction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), qui est une part due par la plupart des entreprises et qui doit être supprimée à l'horizon 2017. D'ici là, le gouvernement a décidé de la réduire dès 2015 de façon générale, voir même la supprimer pour les petites et moyennes entreprises.

Enfin, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale rectificative va revoir légèrement à la hausse, de 100 millions d'euros, la prévision de déficit du régime général. Ce relèvement est dû aux faibles contributions sur les revenus de placement. Cependant, le montant des dépenses de santé pour 2014 est revu à la baisse, passant de 178,3 milliards à 179,1, en raison des « bons résultats réalisés en 2013 ». Avec les réductions prévues, le déficit du régime général devrait s'établir à 9,7 milliards d'euros cette année, après 12,5 milliards en 2013.

Céline Tabou

Édito

«L'Outre-mer, un atout considérable», pour qui?

Yves Jégo était en visite à La Réunion, le week-end dernier, et il a fait quelques déclarations qui méritent attention, lui, l'ancien ministre des Dom.

D'après l'éditorialiste du JIR, il aurait déclaré que «la métropole ne comprend pas combien l'Outre-Mer est un atout considérable.» De prime abord, voilà un discours qui aurait mérité quelques applaudissements. Venant de surcroît d'une personne qui a siégé au Médétom, cela met du baume au cœur de tous les résistants au parisianisme ambiant. Sauf qu'en regardant de plus près, son affirmation contraste avec la réalité: elle ne remet pas en cause le rapport colonial qui empêche le développement de La Réunion et prive nos jeunes de ces «considérables atouts».

En effet, depuis 350 ans, «la métropole» a parfaitement bien compris que l'outre-mer est «un atout considérable». La preuve: il suffit de lister le nom de tous les monopoles qui tirent profit de leur installation à La Réunion. Demandez à l'IEDOM de publier le haut de bilan de tous ces profiteurs qui péorent sur l'étroitesse du marché pour justifier leur refus d'investir les dividendes sur place. Pourquoi «la métropole» laisse faire, si tant est que ce terme pointe la responsabilité? Qu'attend-elle pour dire à ces prédateurs que ça suffit!

Notez que le marché de la consommation à La

Réunion sur une année tourne autour de 17 milliards d'euros! En tout cas, la «métropole» aura les pires difficultés à reprocher aux enseignes de la grande distribution de ne pas bien comprendre «les considérables atouts» réunionnais. Elles sont toutes-là et organisent leur expansion. Il y a mieux dans la finance: la productivité par actif employé est supérieure à La Réunion par rapport à la «métropole». Même pour le moindre poste de travail qui se crée localement, le Réunionnais souffre d'un monopole exogène.

Vu de «métropole», Yves Jégo interprète la situation dans le sens où il y a encore beaucoup de part de marché à gagner. En faveur des mêmes, évidemment, puisque le système est vicié depuis 350 ans. Le journaliste a extrait le passage suivant: «"Vous êtes au carrefour du monde qui vient, puisque la Chine, est aujourd'hui la première puissance économique mondiale. Vous avez la francophonie et dans 50 ans, le français sera la première langue parlée dans le monde grâce au développement de la population en Afrique. Vous avez l'océan et demain la mer sera la planète de rechange pour l'énergie, les matières premières, les médicaments, la nourriture."» Tout ça est vrai. A la condition que ces considérables atouts soient à la disposition des Réunionnaises et des Réunionnais.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

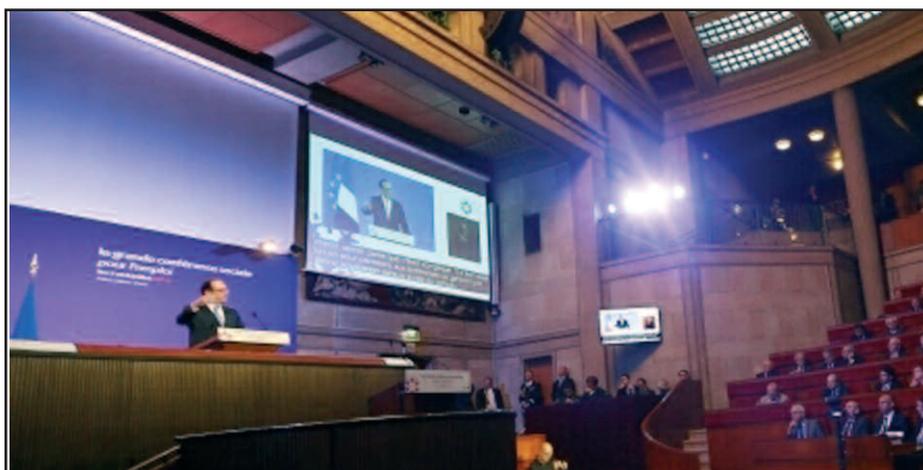
ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

La rencontre tourne au fiasco

Boycott de quatre syndicats sur huit à la Conférence sociale

Au deuxième jour de la conférence sociale, la FSU et Solidaires ont claqué la porte mettant fin à la rencontre de François Hollande. De son côté, la CFDT a décidé de rester pour trouver «des solutions pour les 5 millions de chômeurs».



Ouverture de la conférence sociale lundi par François Hollande.

La troisième grande conférence sociale du quinquennat de François Hollande aura été un échec pour le gouvernement, en raison du climat tendu entre l'exécutif et les partenaires sociaux.

Des syndicats contestataires

La conférence a été un moment difficile, même si le gouvernement a maintenu l'organisation prochaine de négociations pour lutter contre le chômage, avec la mise en place d'un dialogue social qui devrait reprendre à la rentrée avec les contestataires. Lundi, Thierry Lepaon (CGT) et Jean-Claude Mailly (FO) ont accusé Manuel Valls d'avoir cédé aux demandes du patronat sans l'avis des syndicats, principalement sur le report du compte de pénibilité et la simplification du code du Travail.

Mardi matin, la FSU, premier syndicat de l'Education, a claqué la porte, assurant que cette conférence sociale «est trop mal engagée en termes de méthode sur le dialogue social». Pour la secrétaire générale de l'organisation, Bernadette Groison, il faut que «le gouvernement clarifie la manière dont il conçoit» ce dialogue social.

Pour sa part, Solidaires avait déjà refusé de participer à la rencontre dès lundi.

En dépit, de la fronde des principaux syndicats, la conférence s'est poursuivie ce mardi, autour de sept tables rondes axées sur l'emploi, le pouvoir d'achat, l'éducation, animées par neuf ministres. Les organisations patronales et les quatre syndicats réformistes (CFDT, CFTC, CFE-CGC, Unsa) étaient présents.

Face à la désertion, la CFDT a justifié sa présence en indiquant «qu'il y a 5 millions de chômeurs, notre responsabilité est d'essayer de trouver des solutions et nous n'en trouverons pas si nous ne confrontons pas nos points de vue». Laurent Berger, numéro de l'organisation a expliqué que «partir se réfugier je ne sais où, sans vouloir traiter le fond des problèmes, ça n'apportera pas les résultats que les salariés attendent», reconnaissant que la conférence sociale «devrait évoluer».

Aucun dialogue social

De son côté, Force ouvrière a quitté la conférence pour «marquer le coup», et signifier au gouvernement qu'il prenait «un drôle de chemin», a expliqué

Jean-Claude Mailly, à l'Agence France Presse. Pour ce dernier, le dialogue social est «interrompu» mais «pas rompu». «Cette espèce de grand-messe, c'était comme un emblème pour le pouvoir actuel, et bien là, l'emblème en a pris un coup», a-t-il ajouté. Le ministre du Travail, François Rebsamen, a lancé devant la presse qu'il «il ne faut pas être dans la menace quand on vient dialoguer», assurant que «des propositions seront faites dans la journée. J'appelle tout le monde au calme et au travail, c'est mieux pour les Français». Dans la même lignée, la CFDT, CFTC, CFE-CGC et l'Unsa ont accusé les absents assurant que «la politique de la chaise vide est contre-productive».

En dépit de cela, la situation est un pied de nez pour François Hollande. Il s'agit d'un «élément de fragilité du dialogue social», a estimé son homologue de l'Unsa, Luc Bérille. «Nous ne faisons pas la politique de la chaise vide, mais si nous ne sommes pas entendus, nous musclerons le jeu dès la rentrée de septembre», a évoqué Carole Couvert, présidente de la CFE-CGC.

Au soir de la conférence sociale, le Premier ministre, Manuel Valls présentera la feuille de route sociale pour l'année à venir, dans la suite des déclarations de François Hollande lundi qui a évoqué sa volonté de renforcer la lutte contre le chômage en relançant l'apprentissage.

Le chef de l'Etat a également annoncé les prochaines négociations sur le chômage de longue durée et sur la modernisation du dialogue social. Concernant, le pacte de responsabilité, responsable de l'hostilité des deux syndicats CGT et FO, François Hollande a annoncé la mise en place d'un comité de suivi pour évaluer les négociations de branche sur les contreparties aux baisses de charges et pour faire le bilan des aides publiques accordées aux entreprises.

Parlement européen

Younous Omarjee élu premier Vice-Président de la Commission du Développement régional

Le député de l'Union des Outre-mer est devenu membre du bureau de la Commission du développement régional. Il a été élu à l'unanimité premier vice-président. Voici son communiqué.

La Commission du Développement régional (REGI) a procédé hier (lundi-NDLR) à la composition de son bureau par la désignation de son Président et de ses quatre Vice-Présidents.

Mme Iskra Mihaylova (Bulgarie) a été désignée à la fonction de Présidente en remplacement de Danuta Hübner. Younous Omarjee (France), a été élu à l'unanimité au poste de premier Vice-Président. Il assurera également la responsabilité de coordinateur au sein de cette commission. Les deuxième, troisième et quatrième Vice-Présidents, respectivement Stanislav Polčák (République Tchèque), Joachim Zeller (Allemagne) et Andrea Cozzolino (Italie) ont été désignés à la majorité absolue.

Cette désignation couronne l'engagement de Younous Omarjee en faveur des régions européennes et en particulier des RUP tout au long de la dernière législature. C'est une chance pour les RUP d'avoir l'un des leurs à la première vice-présidence de la commission REGI sachant que celle-ci est compétente pour les fonds de la politique de cohésion (FEDER, FSE...) portés à 325 milliards d'euros jusqu'en 2020 et alloués à 274 régions euro-



Younous Omarjee, député de l'Union des Outre-mer, au centre de la photo.

péennes dans 28 Etats membres. À la sortie de la réunion constitutive de la commission REGI, l'eurodéputé a déclaré:

"Cette désignation est une bonne nouvelle pour les régions françaises et les régions ultrapériphériques, qui voient leur influence au sein du Parlement européen renforcée."

Younous Omarjee siègera également en tant que titulaire dans la commission Budgets et dans la commission Environnement, santé publique et sécurité alimentaire.

Le député a également été chargé d'assumer la responsabilité de chef de la délégation française au sein de son groupe.

Social

Fin de la grève à Giordano

Lundi soir, une rencontre entre les grévistes et la direction a abouti à un accord. Les travailleurs licenciés toucheront une indemnité plus importante que ce que prévoit la loi.

Depuis le 10 juin, des travailleurs de Giordano étaient en grève, soutenus par la CFDT. Ils protestaient contre des licenciements dans l'entreprise de fabrication de chauffe-eau solaires. Au final, cette décision concerne 6 salariés. Face au refus de la direction de céder sur les licenciements, les grévistes ont demandé que les indemnités soient supérieures au seuil légal. Jusqu'à lundi, les dirigeants de l'entreprise ne voulaient pas céder, puis

des discussions ont été engagées dans l'après midi avant d'aboutir à un accord dans la soirée. Les grévistes ont réussi à obtenir ce qu'ils demandaient depuis plusieurs jours: des indemnités de départ majorées.

Dans la presse d'hier, les travailleurs affirment que l'entreprise compte déménager les machines dans d'autres pays, notamment à Maurice, pour délocaliser la production. Plusieurs fois pendant le conflit, la presse a rap-

porté les propos de grévistes allant dans ce sens, et Témoignages a publié lundi matin un article sur ce sujet.

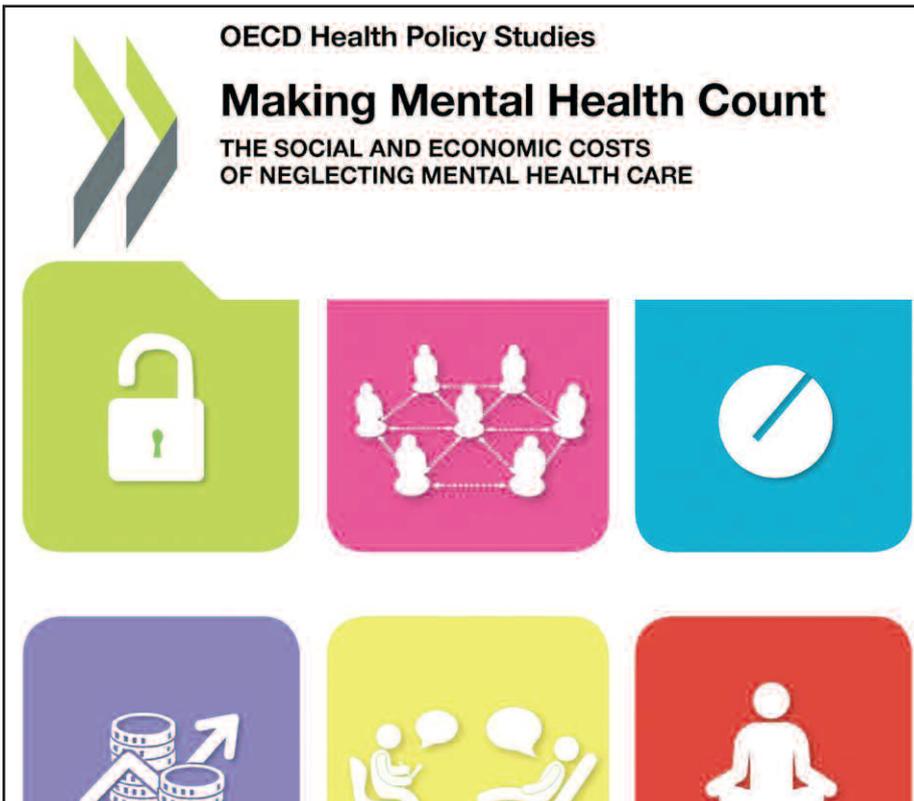
La direction de la filiale réunionnaise assure pour sa part que Giordano veut maintenir une activité industrielle à La Réunion. Le projet d'usine à Maurice porté par un des actionnaires de Giordano, FSB Holding, vise à fabriquer entre autres des chauffe-eau qui ne seront pas les mêmes que ceux commercialisés dans notre île, précise-t-on.

Enfin, Giordano indique que EDF n'est pas un de ses actionnaires. Sur son site web, Giordano écrivait encore hier le contraire, et c'est cette information que Témoignages a reprise dans son article de lundi. La source n'était donc pas actualisée, toutes nos excuses à nos lecteurs.

Parution de Making Mental Health Count

L'OCDE appelle à investir dans la santé mentale

Les gouvernements doivent intensifier leurs efforts pour améliorer les soins de santé mentale qui restent mal dotés en ressources et auxquels il n'est pas attaché un degré de priorité suffisant dans un trop grand nombre de pays, selon un nouveau rapport de l'OCDE.



La publication Making Mental Health Count souligne que les coûts sociaux et économiques liés à une mauvaise santé mentale sont importants et qu'ils sont en augmentation.

Les personnes qui souffrent d'un trouble mental grave meurent jusqu'à 20 ans plus tôt que la population générale, et elles sont de six à sept fois davantage susceptibles d'être au chômage.

On estime qu'une personne sur deux fait l'expérience d'une mauvaise santé mentale à un moment ou à un autre de sa vie, ce qui a un impact, pour les intéressés, en termes de perspectives d'emploi, de salaire et de productivité. Les coûts, directs et indirects, d'une mauvaise santé mentale peuvent représenter plus de 4 % du PIB dans de nombreux pays de l'OCDE.

La maladie mentale est insuffisamment prise en charge dans tous les pays, selon le rapport. Entre un tiers et la moitié des personnes souffrant de troubles mentaux ne reçoivent aucun traitement.

Le manque de données fiables est un aspect du problème: rares sont les pays qui peuvent mesurer précisément les ressources qu'ils investissent dans les soins de santé mentale, ce qui fait qu'il est difficile d'en connaître le coût et d'allouer des ressources rares. Les pays s'efforcent de comprendre dans quelle mesure les services de santé mentale répondent aux besoins et s'ils donnent de bons résultats.

Nombreuses personnes sans soin

Disposer d'informations détaillées et à jour est essentiel pour comprendre la prévalence de la maladie mentale, avec ses coûts, et observer les résultats des traitements et la qualité des soins.

Les troubles mentaux légers à modérés comme la dépression et l'anxiété

sont extrêmement fréquents — à tout moment, 15 % de la population d'âge actif est concernée par ce type de troubles. Ces troubles, bien souvent, sont aussi insuffisamment pris en charge: globalement, 56,3 % des personnes souffrant de dépression ne reçoivent pas de traitement approprié. Ces troubles contribuent de façon significative à une moindre productivité, à l'absentéisme pour cause de maladie, à l'invalidité et au chômage, dans les pays de l'OCDE.

Investir davantage dans les soins primaires serait une façon efficace, sur le plan des coûts, de traiter les troubles mentaux légers à modérés. Dans la plupart des pays de l'OCDE, on compte déjà sur les praticiens de premier recours pour diagnostiquer, traiter et gérer ces situations mais, dans bien des cas, ceux-ci manquent de ressources, de temps et de compétences pour le faire efficacement.

Propositions

Un soutien accru devrait être apporté aux intervenants en soins primaires sous diverses formes:

- formation à la santé mentale et formation professionnelle continue pour tous les médecins et personnels infirmiers de premier recours;
- soutien mieux adapté de la part des spécialistes en santé mentale aux prestataires en soins primaires;
- plus large accès des praticiens en soins primaires aux services de spécialistes pour orienter les patients.

Les systèmes de soins primaires ne peuvent seuls répondre aux besoins de traitement des personnes souffrant de troubles mentaux légers à modérés. Les psychothérapies comme la thérapie cognitivo-comportementale (TCC) ont fait la preuve de leur efficacité et elles peuvent représenter une option intéressante par rapport à son coût, surtout si on tient compte des économies potentielles en termes d'emploi, de productivité et de prestations sociales.

Tribune libre

Le Tiers Etat et la gratuite des soins

Dans une tribune libre sur le thème de la gratuité des soins, le Dr. Jean-François Revezy explique quels sont les effets de cette conquête sociale dans le secteur de la santé mentale.

L'annonce par Marisol Touraine d'une réforme de la Santé instaurant le tiers Payant généralisé n'est pas sans poser des questions de fonds. L'annonce même par les médias de la formule: les malades n'auront plus à payer leur médecin ouvre un débat.

Le médecin et l'argent

J'ai défendu des le début de ma formation et je défends toujours la gratuité des soins. Cette position était déjà celle de mon père, médecin généraliste mort en 1959. Il fut qualifié alors, lors de ses obsèques, de "médecin des pauvres", épithète justifiée: officiant dans un quartier misérable du Lyon de l'après guerre, la majorité de sa clientèle était bien incapable de lui verser le moindre honoraire. Ecrivain reconnu, il écrivit en 1955, dans la revue "Les temps modernes" que dirigeait Jean Paul Sartre, un court article "Le médecin et l'argent". Dans ce texte, il pointe comme un drame en quatre actes le déroulement de l'acte médical dont le dernier acte pose un embarras partagé par le médecin et le patient au moment du paiement de la consultation. Il décrit ce contraste entre le lien quasi sacerdotal qui unit le médecin et le patient, et l'intrusion du commerce d'argent comme une chute, cependant inévitable.

En psychiatrie et en psychanalyse

Lors de ma formation, j'ai pu être confronté des 1970 à deux doctrines: celle alors majoritaire des psychiatres des hôpitaux - la corporation était alors très marquée par les positions de politique de santé du parti communiste - défendant une gratuité totale des actes. Cette orientation mit sur pied le dispositif de la psychiatrie publique actuelle et a instauré pour les patients une gratuité des prises en charge notamment en ambulatoire. A noter une réalité sous jacente, au delà de l'idéologie: la psychiatrie publique fut crée d'abord au titre de l'hygiène publique et de la prévention des maladies contagieuses et dangereuses. La gratuité des consultations en CMP vient de là.

Le monde psychanalytique était par contre partagé entre les défenseurs d'une valeur fondamentale du paiement de l'acte analytique (selon la formule célèbre de Jacques Lacan, il marque la chute ou le désêtre de l'analyste par son effet de réel) et d'autres, qui suivant le célèbre discours de Freud à Budapest en 1920, prônaient la gratuité de l'accès à la psychanalyse. Aux Etats Unis ce furent les psychanalystes rêvant d'utopie sociale comme Erich Fromm ou Wilhem Reich qui défendirent cette voie. Le débat fut alors passionné. Il ne l'est plus aujourd'hui. Il semble presque hélas..! Quasi oublié.

On peut être convaincu du bienfait pour tous les citoyens d'un accès gratuit à la santé et cela sans aucun débat pour les soins primaires. Ce propos peut être nuancé de quelques constats. Ne serions pas victime de cette abondance née d'une richesse qui n'est pas - bien loin de là - un défaut? Cet accès n'a t'il pas entraîné une hyperconsommation médicale et paramédicale: analyses biologiques, radios, médicaments de confort, véhicules sanitaires, hospitalisations répétitives etc... L'accessibilité et la gratuité n'engendrent elles pas une pléthore ou un gaspillage

aux effets parfois iatrogènes?

Cet accès trop facile ne dévalorise t'il pas surtout et d'abord l'acte médical et la relation médecin-malade? Dans le domaine de la médecine mentale, on peut le constater quasi quotidiennement en particulier dans la volatilité des prises de rendez vous et de leur non respect par les patients. En CMP dès mes débuts de ma carrière, l'absentéisme sur les agendas de rendez vous était de 30 à 50%.

Gratuité et santé mentale

En effet, il semble que dans le domaine de la psychiatrie et le la psychothérapie cette gratuité n'est pas sans entrainer des effets secondaires:

- Pour les cas les plus lourds, soit des psychoses de tous ordres, un abus fréquent abus des hospitalisations et une certaine déresponsabilisation des patients en cure ambulatoire. Ce phénomène est renforcé par les filières de l'invalidité et du handicap.

- Pour la pratique ambulatoire en général et qu'elle soit libérale ou publique la confusion entre les bénéfiques de la solidarité et de celle des soins: cela est flagrant en ce qui concerne l'hyperprophie des demandes d'arrêts de travail, des congés de longue maladie et de longue durée etc. ou le diagnostic usuel de dépression dans son grand flou clinique entraine de toute évidence des facilitations sinon des abus - même si la souffrance initiale au travail existe bel et bien comme point de départ. Le traitement du symptôme ne devrait il pas se dissocier de la prescription d'arrêt de travail? et surtout le précéder.

- Lors d'engagements de psychothérapies d'enfants, d'adultes, ou de familles, un dévalorisation de l'acte, et une démotivation de l'engagement thérapeutique par les patients.

Le levier de la thérapeutique en médecine mentale et en psychothérapie est la relation transférentielle medecin-malade - quelles que soient les techniques, de l'analytique au cognitivo-comportemental - et cette relation doit être préservée pour être opératoire. Le tiers payant la pervertirait elle partiellement? Vont dans ce sens la position de beaucoup de psychanalystes qui tiennent à leur indépendance, mais aussi celle de thérapeutes et de psychiatres dépassant les honoraires officiels de la CGSS et s'inscrivant contre cette trop grande facilité. A l'opposé, il existe une revendication des psychologues d'une prise en charge de leurs actes par CGSS qui les rendrait ainsi plus accessibles et dont les effets seraient bénéfiques secondairement sur la consommation excessive des psychotropes.

(à suivre)

**Dr J.F. Revezy, psychanalyste
Psychiatre honoraire des hôpitaux**

Otè!

Sé l'ésplòitasyon kolonyal ! I fo apèl in shat, in shat !

Na poin lontan mi rouv in radyo. Na in madam dann téléfone apré kriyé, mé kriyé mi di azot! Par raport de koi d'après zot? Par raport, èl la vi dann télé in mashine apré inprime in gran kantité larzan, é èl i fé son réfléksyon la dsi. El i di sé dmoun k'i fé larzan donk konm la majorité d'moun na poin asé d'se larzan-la, akòz i fé pa plis épi i partaz pa rant sak la bozoin. Lo l'animatèr i réponn pa, mi sipoz pars la répons lé in pé konpliké, é tout fason, lo madam té pa an l'éta pou konprann in gran rézomeman-la. El té a bout, a bout, a bout, é kont pa dsi èl pou fé travay son tèt pou konprann la késtyonn moné.

Mé parl fèt, la moné koué k'i lé? Sé in tik-tak i sèrv a partaz la rishès dann in pé é konm la sosyété lé inégal, in pé nana in bonpé larzan pou ashté bonpé marshandiz épi d'ot in pti pé la moné pou ashté in pti pé marshandiz. Pou rézimé, bann rish na bonpé larzan, bann pov in pti pé, é bann klas moyène plis ou moins suivan lo ka. Mé la moné sé pa arienk in tik-tak pou partaj bann rishès, sé galman la rishès par èl mèm: ou na larzan, ou na la rishès, ou la poin larzan ou lé dann lokisité pars larzan i dovien lo prinsipal marshandiz, lo prinsipal rishès.

Pou kosa mi di sa? Pars in pé lé riskab kalkilé, si La Frans i vé, èl i pé fé vnir nout tout rish. Poitan sa lé pa vré! Mi souvien na in sèrtin Virapoullé té i di avèk la défiskalizasyon valiz larzan i sava débark La Rényon. Zot la vi valiz larzan zot? Moin non, pé sfèr sak la gingn in bon bout lo gato, zot la vi, é la plipar la pa vi arien. Donk, na dé z'afèr i pé gonf lo pla pou l'moun: dabor la épékilasyon mé sa i sava touzour dann mèm posh, épizapré lo dévlopman bann rishès. Mé pou sa i fo dévlop lo bann rishès é sé sa k'i défann anou fé zordi é dopi lontandopi in sèrtin colbert. Sé sa l'ésplòitasyon kolonyal! Mi koné pa sak zot i pans mé moin mi pans konmsa. I fo apèl in shat, in shat!

Justin

Nb: Na ankor d'ot zafèr i gonf lo pla désèrtin, mé sa lé pa bien vi, sé trafik la drog, sé ankor la prostitisyon, é tout kalité trafik normalman kondané dovan lo ziz, sof ké in pé i vé fé rant sa dann PIB. L'èr-la bann Al-Capone nora konm i di in plas dé shoi dann la sosyété, li nora lo o di pavé!